

Image not found or type unknown



signature d'un contrat d'assurance santé par téléphone portable

Par la louve, le 21/01/2012 à 22:48

Bonjour,

Contactée par une société d'assurance, me voilà détentrice de deux contrats de complémentaire santé non désirés mais validés par signature électronique par téléphone portable qui ne m'appartiennent pas : est ce légal ?

de plus, refus de la dite société de résilier pour courrier envoyé en RAC le 22/12 matin pour une signature électronique du 8/12 au soir: les 14 jours sont là non ?

Merci de votre aide